

Le salaire minimum légal en France : quand le remède devient le mal

AMBLARD M. (2008), « Le SMIC en France : quand le remède devient le mal », *Les Echos*, 27 août, n° 20 244, p. 11.

Le salaire minimum légal a vu le jour en France en 1950 lorsque le gouvernement décida que chaque salarié devait bénéficier d'un revenu décent. Profondément remanié en 1970, ce salaire plancher est devenu le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), revenu indexé permettant à tous de participer au développement économique du pays. Près de soixante ans plus tard, force est de reconnaître que le dispositif n'a pas atteint son but.

L'analyse économique théorique est basique : le marché du travail est le lieu de rencontre entre une offre de travail émanant des salariés et une demande de travail par les entreprises. De cette rencontre et pour une qualification donnée se dégage un prix d'équilibre : le salaire. Dès lors, si l'autorité publique impose une rémunération minimale supérieure au salaire tel qu'il se dégage du libre jeu de l'offre et de la demande, il est à craindre que les employeurs, dans un souci d'efficacité économique, préfèrent ne pas embaucher voire se séparer de leurs employés insuffisamment productifs. La demande est donc contenue. Parallèlement, un niveau de salaire artificiellement élevé encourage l'offre de travail, attirant de nouveaux salariés sur le marché. Il en résulte un excès croissant de l'offre sur la demande de travail, c'est-à-dire du chômage. En d'autres termes, une entreprise ne sera incitée à recruter que si l'employé lui rapporte davantage que le niveau de salaire imposé par la réglementation. Le SMIC devient alors générateur de chômage en rendant inemployables les travailleurs dont la valeur ajoutée est trop faible.

La politique menée en France depuis plus d'un demi siècle s'appuie pourtant sur l'idée qu'en augmentant les bas salaires, on réduira mécaniquement la pauvreté et les inégalités de revenu. Cet objectif louable débouche hélas sur l'effet opposé : la fixation d'une rémunération plancher écarte du marché de l'emploi les travailleurs les moins qualifiés, donc les moins productifs, entraînant par là une baisse de leur revenu et un accroissement de la pauvreté. Les jeunes issus de l'immigration en sont les premières victimes : les banlieues défavorisées affichent un taux de chômage proche de 40 %. Cette situation tend à reléguer les exclus dans une position d'indigence qui ne leur permet pas d'espérer une élévation avec le temps de leur « employabilité ». Un emploi même à très bas salaire aurait pourtant le mérite, outre de leur accorder une dignité dans notre société, de les relancer dans le circuit avec l'espoir d'élever progressivement leur « attractivité ».

L'instauration d'un salaire minimum crée ainsi une fracture sociale en séparant ceux dont la valeur ajoutée est supérieure au plancher légal (environ 1800 euros charges comprises) et ceux dont la faible qualification ne rend plus économiquement aptes à l'embauche du fait d'un coût minimal imposé règlementairement au chef d'entreprise. Cette particularité hexagonale aboutit à la formation de véritables trappes à inactivité et pauvreté¹. Une enquête menée par l'OCDE en 2007 a justement montré que la persistance du risque de pauvreté est

¹ Cahuc P. Cette G., Zylberberg A., « SMIC, revenu minimum et coût du travail : quelle articulation pour combiner justice sociale, incitation au travail et compétitivité ? », rapport du Conseil d'analyse économique, mars 2008.

plus basse dans certains pays comme l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche, la Finlande, qui n'ont pas de salaire minimum.

D'aucuns pourront alors légitimement se demander s'il n'est pas préférable d'être chômeur plutôt qu'un travailleur occupant un emploi faiblement rémunéré. C'est possible mais, pour notre part, nous préférons laisser à l'individu la liberté de choisir.

La fracture sociale dénoncée par les politologues français trouve ainsi sa cause non pas dans les salaires bas mais dans le chômage. Celui-ci anéantit souvent toute perspective d'intégration économique et sociale pour les individus qui en sont frappés, à commencer par ceux sans qualification, les jeunes à la sortie de l'école et les parents isolés. Une étude de l'INSEE datant de 2000 avait même montré qu'une augmentation du SMIC de 10% détruirait environ 290 000 emplois à long terme. Rappelons aussi qu'en 2008, les 3 pays les moins inégalitaires d'Europe, la Finlande, le Danemark et la Suède, n'ont toujours pas instauré un salaire minimum légal. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie non plus. Nous, français, préférons l'exclusion par le chômage à un petit revenu d'activité.